

Le 23 janvier 2023, à 19 heures 32, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 janvier 2023

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Fabienne MEYNAND, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie BROQUAIRE.

Absents :

Mme Valérie PICQ, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Fabrice PIASTRINO

Procurations :

Mme Valérie PICQ à M. Philippe BONNEFOND, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à M. Patrick BOUCHET, M. Jean-Nicolas JOUVE à Mme Laurence BUSSIERE, M. Fabrice PIASTRINO à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Maryline MARESCAL

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR CHASTEL – AVENUE JEAN FAURE

Monsieur Bonnefond, 1er Adjoint en charge des finances, expose à l'Assemblée que la commune envisage d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Monsieur CHASTEL, sise 11 avenue Jean Faure d'une surface de 131 m², cadastrée AP n°111, pour un montant de 45 000 €.

Cette acquisition permettra de créer une liaison piétonne entre l'avenue Jean Faure et l'allée de Bel air.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité M. Garde ne prenant pas part au vote,

DÉCIDÉ

- ✦ **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AP n°111, pour un montant de 45 000 €,
- ✦ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20230125-2023-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2023
Affichage : 01/02/2022

La secrétaire de séance,
Maryline MARESCAL



Fait à La Fouillouse, le 25 janvier 2023

Le Maire,
Patrick BOUCHET

